

Durée de la session : 14 heures

Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus

*Prendre ses fonctions d'élu implique d'assimiler rapidement un environnement institutionnel dense et des responsabilités concrètes. Cette formation propose un parcours structuré pour acquérir les repères essentiels du mandat. Elle clarifie les rôles, les cadres juridiques et les pratiques fondamentales du travail d'élu. Accessible à tous, elle pose les bases d'une posture à la fois légitime et efficace. Un moment clé pour démarrer son mandat sereinement.*

## Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les principales normes juridiques encadrant l'action communale et situer leur articulation avec les autres niveaux de collectivités.
- Expliquer la répartition des compétences entre le maire, les adjoints et le conseil municipal, et comprendre leur mise en œuvre pratique.
- Analyser les rôles et le fonctionnement des instances communales (conseils, commissions, comités consultatifs, etc.).
- Reconnaître et différencier les types d'actes produits par la collectivité (délibérations, arrêtés, conventions, etc.) et leurs règles d'élaboration.
- Décrire les principales étapes de l'élaboration budgétaire d'une commune, ainsi que les grands équilibres financiers et les sources de financement.
- Mobiliser les ressources et outils nécessaires pour sécuriser ses décisions et exercer efficacement ses responsabilités.

## Le programme :

### 1. Le cadre réglementaire de la commune:

- Les normes qui la régissent.
- L'articulation de l'action communale avec les autres collectivités (spécifiquement les communautés de communes).

### 2. Les pouvoirs des élus :

- Les pouvoirs, les compétences et leur répartition au sein d'une commune (les pouvoirs du Conseil municipal, du Maire, des Maires Adjoints, leur articulation, les délégations...)
- La place de l'élu et ses rapports avec les services et les agents. Qui fait quoi ?

### 3. Les instances communales:

- Leur rôle
- Leur fonctionnement : conseils municipaux, commissions, commission consultative des services publics, Comités consultatifs...

### 4. Les actes de la collectivité:

- Délibérations
- Décisions
- Conventions et arrêtés et leurs principales règles.
- Le contrôle de l'égalité

### 5. Les finances communales :

- Leviers, enjeux, les grands équilibres, les sources de financement.
- La procédure d'élaboration budgétaire.
- La « mécanique » de la construction budgétaire.
- Les recettes et les dépenses.
- Quelques notions de fiscalité.

## Les points forts de la formation :

- Fort d'une expérience de deux décennies au sein des collectivités, l'intervenant s'attache à « rendre pratique et applicable » cette formation.

## Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur:
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

## Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.

- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

## Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

## Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

## Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.

## Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU

- Ancien Directeur Général des Services, Pascal RAUTUREAU est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures d'Administration Territoriale. Sa longue expérience de terrain, associée à une expertise reconnue en droit public, finances publiques, fiscalité locale, gestion communale et ressources humaines, lui confère une vision transversale des collectivités territoriales. Il met un point d'honneur à rendre accessibles des sujets complexes et à accompagner concrètement la mise en œuvre des politiques locales — budget, fiscalité, gestion des services, ressources humaines — pour des collectivités de toutes tailles.



## Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

### ■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 800 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 800 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

## Délais d'accès à cette formation en visioconférence :

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : .
- L'ouverture de cette session est garantie dès la deuxième inscription. Après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent. Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

## Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

## BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

### Les cinq clefs pour bien comprendre son nouveau mandat

Lieu : en visioconférence

Durée : 14 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 800 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 800 € TTC si budget de la collectivité Exonération de TVA – Art.

261.4-4.a du CGI)

### Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

**Choix 1** pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

#### Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012\\_ELU0111-RP01/88982928900012\\_ELU0111-RP05](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0111-RP01/88982928900012_ELU0111-RP05)

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement: [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)

#### Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



### 1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Les cinq clefs pour bien comprendre son nouveau mandat**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur:

Lieu de la session : en visioconférence

### 2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

### 3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : ..... Courriel : .....

### 4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire  Maire Adjoint  Conseiller (e) Municipal(e)  de votre commune  
Président  V. Président(e)  Conseiller(e)  d'une communauté de communes ou d'agglomération  
Conseiller départemental  Conseiller régional  Agent de la collectivité  Autre

### 5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Numéro de siret : .....

#### Représentant légal de la collectivité :

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : (Maire – Président) .....

Téléphone de la collectivité : ..... Courriel de la collectivité .....

#### Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

\*\*\*\*\*  
Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui  non